

ISSN : 2312-7031

FACULTE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

# ANYASÃ



**Revue des Lettres et Sciences Humaines**

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés

**Université de Lomé**

Numéro 8  
Juin 2018

**ADMINISTRATION ET REDACTION DE ANYASÁ**

**Revue des L etres et Sciences Humaines**  
**L aboratoire de Recherches sur la D ynamique des Milieux et des Sociétés**  
**Université de L omé**

**Directeur administratif de la rédaction : Pr. Wonou OLAOKOUN**

**Comité scientifique de lecture**

Professeur Wonou OLADOKOUN (Université de Lomé)  
Professeur Komla M. NUBUKPO (Université de Lomé)  
Professeur Serge GLITHO (Université de Lomé)  
Professeur Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)  
Professeur Amétépé AHADJI (Université de Lomé)  
Professeur Komi KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)  
Professeur Dété F. GBIKPI-BENISSAN (Université de Lomé)  
Professeur Octave N. BROOHM (Université de Lomé)  
Professeur Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)  
Professeur Augustin K. DIBI (Université Félix Houphouët-Boigny)  
Professeur Lazare POAME (Université Alassane Ouattara)  
Professeur Marc Louis ROPIVIA (Université Omar Bongo)  
Professeur Charles Zakarie BOAWO (Université Marien Ngouabi)  
Professeur Issa Djarangar DJITA (Université de Moundou)  
Professeur Azoumana OUATTARA (Université Alassane Ouattara)  
Professeur Paul ANOH (Université Félix Houphouët-Boigny)

Secrétariat de Rédaction : Messan VIMENYO

Assistant de rédaction : Koku-Azonko FIAGAN

Contact :

BP. 999, Lomé

Tél. : 00228 90 19 25 89 / 90 83 34 19

E-mail : revue-anyasa@gmail.com

A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

**AVIS AUX AUTEURS**

1. Les textes proposés à la rédaction de la revue doivent être saisi à interligne normal ou double interligne, et accompagnés de leur éventuelle illustration.

Le volume des articles ne doit pas dépasser 20 pages, illustration comprise. Il est recommandé aux auteurs d'adopter, dans la forme de leur texte (titres, numérotation décimale des sous-titres, etc.), la présentation habituelle de la revue et de limiter au maximum le nombre et la dimension des tableaux.

2. Les articles en français ou anglais doivent être accompagnés impérativement d'un résumé de quelques lignes en français et de sa traduction en anglais avec des mots clés qui doivent couvrir le champ thématique et le champ géographique.

3. Le comité de rédaction demande aux auteurs de mettre sous le titre de leur article, leurs nom et prénoms, leur grade universitaire ainsi que l'Institution d'attache.

4. Le texte devra être saisi avec le logiciel Word et envoyé par courriel à : revue-anyasa@gmail.com de mars à juillet.

5. Les tableaux et figures : la taille des croquis est définie par le module 25 x 18 cm représentant une pleine page fractionnable par colonne de 6,5 cm / 13,5 cm toutes les illustrations seront accompagnées de légendes.

6. Les cartes, les fichiers informatiques de dessin (cartes ou graphiques) réalisés avec les logiciels adobe avec sélection sur couches, donnent à l'impression les meilleurs résultats. Il est préférable de les fournir en P. C. Tous les fichiers en pixels (Bitmap) sont exclus à l'exception de photos ou fonds gris légers.

7. La Bibliographie : l'article doit être suivi obligatoirement d'une bibliographie qui prend en compte non seulement les ouvrages cités dans le texte mais aussi d'autres ouvrages dont l'auteur s'est inspiré ou qui ont un rapport avec le sujet traité.

La bibliographie doit être présentée selon le modèle suivant :

- a. les ouvrages : Nom Prénoms de l'auteur, année d'édition, Titre de l'ouvrage, Editeur, lieu de publication, nombre de pages.

Exemple : CHENEAU-LOQUAY A., (2004) : Mondialisation et technologie de la communication en Afrique. Karthala, Paris, 322 p.

- b. les articles : Nom Prénoms de l'auteur, année de publication, Titre exact de l'article, Nom de la revue (entre griffe et en italique), Numéro du volume, Pages de début et de fin de l'article.

DIAHOU A. Y., (2012) : Les périphéries abidjanaises : territoires de redistribution et de relégation. In : « *Les Métropoles des Suds vues de leurs périphéries* », Grafigéo, pp. 107-122.

- c. les thèses et les mémoires : Nom Prénoms de l'auteur, année de soutenance, titre de la thèse ou du mémoire, spécialité, Université d'attache, lieu de soutenance, nombre de pages.

KOUASSI N. G., (2013) : Influence de la ville d'Abidjan sur les villes de sa périphérie immédiate : cas de Dabou et Bingerville. Thèse de doctorat de Géographie, Université d'Abidjan, Abidjan, 401 p.

Il convient de classer les ouvrages par ordre alphabétique des noms de leurs auteurs. Pour des ouvrages d'un même auteur, il faut les classer par ordre chronologique de leur date de publication.

8. Le Tiré à part : les auteurs d'articles recevront gratuitement 1 (un) tiré à part en version électronique. Pour cela, les adresses électroniques des auteurs sont indispensables. La revue pourra leur être fournie à titre onéreux.

***N. D. L. R.***

## Sommaire

### Géographie

- L'EXPLOITATION DU MANGANESE AU GABON : DE L'EXTRACTION AU PORT MINERALIER A L'EXPORTATION, UNE DYNAMIQUE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL..... pp. 2-19  
*Jean-Kevin Aimé TSIBA, Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUNDA, François Edgard FAURE*
- L'OIGNON, UNE CULTURE EMERGENTE AUX REVENUS DE CONVICTION DANS LES MILIEUX HUMIDES DU SUD-OUEST DU TCHAD..... pp. 20-34  
*Ludovic Bâisserné PALOU*
- LE TRANSPORT LAGUNAIRE DANS LA MOBILITE DES ABIDJANAIS : LE CAS DES NOUVELLES SOCIETES..... pp. 35-52  
*Kouadio Akou AKA, Atsé Alexis Bernard N'GUESSAN*
- ESPACES VERTS PUBLICS A TREICHVILLE : MUTATION ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ..... pp. 53-73  
*Rokia Yagnama COULIBALY-OUATTARA, Randos Firmin Kacou ANDIH, Martine Kah GAUZE TOUAO*
- ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES, UN PHENOMENE QUI PREND DE L'AMPLEUR A LOME..... pp. 74-87  
*Komi N'KERE, Koku AVOUGLA, Dela Kofi SUKA*
- ETUDE DIACHRONIQUE DU PEUPEMENT ET DE L'EMPRISE RURALE DANS LE FOYER DE TRYPANOSOMIASE HUMAINE AFRICAINE (THA) DE SINFRA (COTE D'IVOIRE)..... pp. 88-104  
*Regina Isabelle Adjiman ADOPO, Dramane KABA, Fabrice COURTIN, Paul Kouassi ANOH*
- LE GBACA : UN AVENIR INCERTAIN DANS LES TRANSPORTS INTRA-URBAINS DE BOUAKE..... pp. 105-123  
*Félix Grah BECHI*
- MUTATION DES PRATIQUES FONCIÈRES AU BÉNIN : QUELLE EFFICACITÉ POUR LA PRODUCTION FONCIÈRE CONTEMPORAINE ?..... pp. 124-141  
*Adéothy ADEGBINNI*
- IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION MINIERE SUR LES POPULATIONS RIVERAINES : CAS DE L'EXPLOITATION DU GISEMENT DE CALCAIRES DE TABLIGBO DANS LA PREFECTURE DE YOTO AU TOGO..... pp. 142-159  
*Aboudala SIDI ISSAH, Minkilabe DJANGBEDJA, Thiou K. T. TCHAMIE*

ACCES A L'EAU ET GESTION DES INFRASTRUCTURES  
HYDRAULIQUES DANS LA COMMUNE DE SAVE..... **pp. 160-179**

*Germain S. T. GONZALLO*

IMPACT SPATIAL DE LA CRISE URBAINE A DIMBOKRO  
(CÔTE D'IVOIRE)..... **pp. 180-198**

*David Kouakou BRENOUM, Antonio Simplicie Kadjo KOUAME  
Bor, Charles Appoh KOBENAN, Lazare Koffi ATTA*

DYNAMIQUE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DES  
ACTIVITES INFORMELLES DANS LES  
ARRONDISSEMENTS URBAINS A ADJARRA..... **pp. 199-213**

*Toussaint VIGNINO, Frédéric Gbètoyénonmon ATACLE,  
Auguste Tognidé HOUINSOU, Odile DOSSOU- GUEDEGBE*

DROIT A LA MOBILITE A NIAMEY, L'ACCES A LA  
VILLE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS  
PERIPHERIQUES..... **pp. 214-227**

*Hadiara YAYE SAIDOU*

IMPACTS DES TYPES DE LOGEMENT SUR LE  
STANDING DU CADRE DE VIE RESIDENTIEL A  
ABIDJAN..... **pp. 228-240**

*Remi Yao N'DAHOULE*

### *Histoire*

MIGRATIONS KABIYE-LOSSO ET SES INCIDENCES SUR  
LA CHRITANISATION DE LA REGION ET LE CENTRE-  
TOGO : 1925-1960..... **pp. 242-253**

*Ningui Wéssowa MAYEDA*

LA CONSOMMATION DE LA CHAIR DU CHIEN A  
BADIDOUGOU : UNE PRATIQUE D'ORIGINE  
ETRANGERE EN PAYS NAWDA (NORD-TOGO) ?..... **pp. 254-264**

*Banabia LONGA*

LES POLITIQUES DE GESTION URBAINES EN CÔTE  
D'IVOIRE : GRAND-BASSAM ENTRE 1843-1898..... **pp. 265-276**

*Ange Barnabé ADOFFI*

### *Sociologie-Psychologie*

REPRESENTATION SOCIALE DES MATHEMATIQUES  
PAR LES ELEVES AU TOGO

ÉTUDE REALISEE AUPRES DES ELEVES DU SECOND CYCLE  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL DE LA  
REGION EDUCATIVE LOME-GOLFE..... **pp. 278-287**

*Dodzi Atsu DOM*

IMPLICATION ORGANISATIONNELLE SELON LA  
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET LA  
PERCEPTION DU SYSTEME DE PROMOTION CHEZ LES  
AGENTS DES IMPOTS DE LA DRI D'ABOBO (COTE  
D'IVOIRE)..... **pp. 288-301**

*Elisabeth YEO, Yao René YAO*

ITINÉRAIRES THÉRAPEUTIQUES ET FAIBLE ADHÉSION  
AUX SYSTÈMES DE MICRO ASSURANCE MALADIE  
DANS LE DÉPARTEMENT DU ZOU (BÉNIN)..... **pp. 302-319**

*Hervé Bonaventure Métonmassé GBENAHOU*

ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN : MOBILISATION  
COMMUNAUTAIRE POUR UN ACCES UNIVERSEL AUX  
TOILETTES A SOKODE..... **pp. 320-332**

*Kouassi Rodolphe ANOUMOU, Tetouehaki TCHONDA, Ousseynou  
GUENE*

### *Littérature-Linguistique*

LE TRAITEMENT DU CORPS DANS LES PROVERBES  
EUE : DU PHYSIQUE AU SYMBOLIQUE..... **pp. 334-344**

*Kouma Kossi NORDJOE, Delali Komivi AVEGNON*

QUAND LA POLYPHONIE DU DISCOURS RAPPORTE  
CAUTIONNE L'HYPOTYPOSE DANS LA BIBLE ET LE  
FUSIL (MAURICE BANDAMAN) ..... **pp. 345-352**

*Hermann Kouadio Oussa KONAN*

LA RÉDUPLICATION DANS L'ÉTAT Z'HÉROS OU LA  
GUERRE DES GAOUS DE MAURICE BANDAMAN : UNE  
SYNTAXE COHÉSIVE ET EXPRESSIVE..... **pp. 353-363**

*Mamadou KARAMOKO*

INTÉRÊTS DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE DANS  
LA RÉOLUTION DES CONFLITS..... **pp. 364-376**

*Pierre Kouakou TANO, Losséni FANNY*

LE TEXTE FILMIQUE DE ROUES LIBRES, UNE  
ÉCRITURE DE LA RUPTURE..... **pp. 377-386**

*Yao N'DRI*

## LES POLITIQUES DE GESTION URBAINE EN CÔTE D'IVOIRE : GRAND-BASSAM ENTRE 1843-1898

*Ange Barnabé ADOFFI, Assistant  
Université Jean LOROUGNON GUÉDÉ, Côte d'Ivoire*

**Résumé :** Grand-Bassam, centre d'attraction commerciale entre les Européens et les Africains aux XVII-XVIIIe siècle, est sous la domination française à partir de 1843. Les premiers signes de l'occupation française se matérialisent par la construction d'un comptoir. Bien plus tard, les ambitions coloniales des puissances européennes poussent la France à transformer le comptoir en centre urbain en 1854 puis en capitale de la colonie en 1893. Or, Grand-Bassam est localisé sur un site plat, au confluent de la lagune Ebrié et du fleuve Comoé et dominé par des mangroves, des marigots, des rivières et des dépressions naturelles. Ces facteurs naturels corrompent l'environnement de Grand-Bassam dont les conséquences se résument à la recrudescence des épidémies de fièvre jaune en 1851, 1852, 1868 et 1895. Vu la recrudescence des épidémies de la fièvre jaune, le gouvernement français, avait classé la Côte d'Ivoire parmi les colonies les plus insalubres de l'Afrique de l'Ouest si bien qu'il avait donné instruction au gouverneur MOUTTET de déplacer le chef-lieu en 1897. La France qui paye le plus lourd tribut en nombre de victimes des épidémies, revoit sa politique coloniale surtout celle concernant la gestion urbaine en vue de contenir les épidémies et de garantir un environnement salubre à ses fonctionnaires coloniaux.

L'historiographie ivoirienne, bien que significative en matière de recherches sur Grand-Bassam, s'est plutôt focalisée sur les aspects politiques (capitale coloniale), économiques (commerce), anthropologiques (traditions, cultures et organisation sociale) et épidémiologiques (fièvre jaune). Il manque à la plupart de ces études du reste importantes, une étude spécifique sur les différentes politiques environnementales déroulées à Grand-Bassam entre 1843 et 1897. Ainsi s'affiche l'assise scientifique de ce travail.

L'objectif de notre étude est d'analyser et de retracer les différentes politiques de gestion urbaine engagées à Grand-Bassam au cours de la période 1843-1897. Ces politiques ont permis d'aménager et d'assainir Grand-Bassam puis d'y maintenir la capitale coloniale de la Côte d'Ivoire jusqu'en 1900.

**Mots clés :** Comptoir, capitale, facteurs naturels, aménagement urbain, assainissement

**Abstract:** Grand-Bassam, center of commercial attraction between Europeans and Africans in the XVII-XVIIIth century, was under French domination from 1843. The first signs of the French occupation materialize by the construction of a counter. Much later, the colonial ambitions of the European powers pushed France to turn the counter into an urban center in 1854 and the capital of the colony in 1893. However, Grand-Bassam is located on a flat site, at the confluence of the lagoon and the Comoé River and dominated by mangroves, marigots, rivers and natural depressions. These natural factors corrupt the environment of Grand-Bassam whose consequences boil down to the recrudescence of yellow fever epidemics in 1851, 1852, 1868 and 1895. Given the upsurge of epidemics of yellow fever, the French government had classified the Ivory Coast among the most unhealthy colonies of West Africa so he had instructed Governor MOUTTET to move the capital in 1897. France who pays the highest toll in number of victims epidemics, review its colonial policy, especially that concerning urban management in order to contain epidemics and to guarantee a healthy environment for its colonial officials.

The Ivorian historiography, although significant in terms of research on Grand-Bassam, focused instead on the political aspects (colonial capital), economic (trade), anthropological

(traditions, cultures and social organization) and epidemiological (yellow fever). Most of these important studies are missing, a specific study on the various environmental policies held in Grand-Bassam between 1843 and 1897. Thus the scientific basis of this work appears.

The objective of our study is to analyze and trace the different urban management policies undertaken in Grand-Bassam during the period 1843-1897. These policies made it possible to develop and sanitize Grand-Bassam and then maintain the colonial capital of Côte d'Ivoire until 1900.

**Keywords: Counter, capital, natural factors, urban planning, sanitation**

### **Introduction**

L'histoire de Grand-Bassam de 1843 à 1898 est une histoire marquée par la désolation, la frayeur et la psychose à cause de la recrudescence de la fièvre jaune. Bâti sur un site insalubre en 1843, Grand-Bassam devient par la force des choses un centre urbain puis une capitale coloniale. Or le territoire est couvert de mangroves, de marigots, des rivières et de dépressions naturelles, foyers des moustiques vecteurs de la fièvre jaune. Les épidémies de 1851, 1852, 1862, 1896 et 1899 consacrent le caractère dangereux du chef-lieu de la colonie de Côte d'Ivoire au cours de cette période couverte par cette étude.

En même temps que la France hésite à investir à Grand-Bassam, elle active l'administration coloniale à mettre en œuvre une politique d'aménagement et d'assainissement. Les premières actions sont menées en 1863. Ces actions embryonnaires sont insuffisantes pour éradiquer l'insalubrité du site. En 1894, le gouverneur Binger entreprend une vaste politique d'assainissement. Elle se formalise par le remblaiement des marres, des bas-fonds et certains marigots. Lorsque MOUTTET L. prend la tête de la colonie en 1897, il poursuit la politique urbaines. Elle s'attaque aux paillottes et à toutes habitations à caractères insalubres. Cette politique découle sur l'aménagement de Grand-Bassam par la construction des maisons à l'image de celle de la métropole.

Ces politiques sont conduites par le Gouverneur ROBERDEAU en 1898 avec une priorité sur le nettoyage et l'entretien du chef-lieu de la capitale. Quels ont été les fondements des politiques urbaines à Grand-Bassam entre 1843 et 1898 ? Répondre à cette préoccupation, nous a conduit à consulter les documents existants sur Grand-Bassam. L'historiographie ivoirienne ne dégage pas clairement cette question. Dans ces conditions, nous nous sommes appuyé sur les documents d'archives. La collecte des données documentaires et archivistiques a permis de recueillir des données capables de nous aider à asseoir notre argumentation. Ces données ont été soumises à un traitement rigoureux. Il a consisté à les croiser, les trier en éliminant les moins attrayants puis nous les avons classées par rubrique. Cet exercice nous a permis de dégager notre travail en trois parties essentielles. Le premier s'intéresse à la défektivité et à l'influence de l'environnement sur Grand-Bassam, le second s'attaque aux premières tentatives d'aménagement de Grand-Bassam et le troisième dégage les politiques d'aménagement et d'assainissement entreprises à Grand-Bassam.

## **1. Grand-Bassam entre défectuosité et influence de l'environnement (1843 à 1854)**

Cette partie se fonde sur deux points à savoir la défectuosité et l'influence de l'environnement à Grand-Bassam.

### **1.1. Une situation environnementale défectueuse à la construction du comptoir**

Bien avant 1843, Grand-Bassam est un centre de négoce où des négociants venant de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique et de l'hinterland se rencontrent pour commercer et échanger les marchandises. Le choix fait par la France selon Simon-Pierre EKANZA n'est pas l'effet du hasard. C'est le lieu où s'échangeait, contre les marchandises européennes, la plus grosse quantité d'or. Le trafic du métal précieux y était encore estimé à "dix ou onze marcs par an" à la fin du 17<sup>e</sup> siècle" (EKANZA S.-P., 1986). L'influence du commerce et l'importance des produits favorisent une installation spontanée de certains commerçants. Les différentes habitations sont dominées par des paillottes et d'autres habitations construites sans normes et sans considération de l'environnement. C'est en ce lieu que la France décide d'établir sa base fixe où le commerce se fera à longueur de journée, et qui livrera rapidement aux navires ce qu'ils viennent chercher (TRICHET P., 1995). Le comptoir de Grand-Bassam se compose de l'ancien blockhaus, d'une maison, d'un hôpital en chantier et de deux factoreries, l'une de Victor Régis et l'autre de Renard et Duniagou de Calais (TRICHET P., 1995). Les populations du comptoir étaient hétéroclites. Au village de Blockhaus, il y a des hommes de toutes langues : le portugais, la langue des Krous, l'anglais, le Bambara, l'Abouré et la langue d'Aby ou d'Assinie, l'Apolonie et, plus que toute autre langue le Ouolof, ... » (TRICHET P., 1995). Ce comptoir et ses environs sont caractérisés par un environnement corrompu. Le territoire est dominé par des marigots, des rivières, des mangroves, des dépressions naturelles et est situé au confluent d'un fleuve (Comoé) et d'une lagune (ébrilé). Toutes ces formes d'eaux stagnantes constituent des endroits de reproduction des moustiques vecteurs de certaines maladies infectieuses.

### **1.2. L'influence de l'environnement sur Grand-Bassam entre 1843-1854**

Nonobstant la défectuosité de l'environnement, la France construit un comptoir pour marquer sa présence commerciale. Si la vie se déroule normalement de 1843 à 1850, les débuts de 1850 deviennent de plus en plus difficiles et périlleux pour les Européens présents à Grand-Bassam. La rigueur du climat et l'humidité deviennent hostiles aux habitants du comptoir et surtout aux Européens. En effet, l'Abbé Dubois rapporte Pierre TRICHET qui a séjourné à Grand-Bassam du 8 aout 1851 au 8 septembre 1852, rédige un rapport de 26 pages manuscrites sur Grand-Bassam en commençant par une idée topographique. La position du poste français est peu saine, situé sur un terrain sablonneux et mouvant et est environné d'eaux croupissantes qui le rendent très dangereux pour les Européens (TRICHET P., 1995). Selon l'abbé Dubois, les premiers signes de la dangerosité de Grand-Bassam se signalent durant son séjour à Grand-Bassam. Ainsi écrit-il que l'expérience des années 1851 et 1852 a été des plus tristes. Un tiers de la population blanche a succombé pendant le court espace de six mois, à une

épidémie qui attaquait même les animaux (TRICHET P., 1995). A la suite de l'abbé Dubois, l'abbé Laire, le 30 octobre 1852 écrit :

*« Une autre consolation que cette pauvre mission de Grand-Bassam doit à la Marie, c'est celle de la conversion de plusieurs pêcheurs, au milieu de cette épidémie de fièvre jaune qui est venue nous visiter si terriblement pour une première fois ; car un bon tiers de la population européenne a été emportée en quatre mois »* (TRICHET P., 1995). La fréquence des épidémies est attribuée aux seules conditions du milieu naturel (WONDJI C., 1972). Aussi les rapports des services de santé et des travaux publics insistent sur l'insalubrité naturelle du site de Grand-Bassam comme cause générale de la fièvre jaune. Déjà en 1845, un rapport du chirurgien du Fort-Nemours adressé au chef de la colonie révélait aussi les inconvénients de ce site (WONDJI C., 1972). Les épidémies de fièvre jaune qui résultent de la topographie de Grand-Bassam amènent le gouvernement français à réagir par une politique d'aménagement et d'assainissement de Grand-Bassam

## **2. Les premières tentatives d'aménagement de Grand-Bassam (1854-1893)**

Elles se formalisent à deux niveaux à savoir la transformation du comptoir en centre urbain ainsi que l'application des mesures d'hygiène et de salubrité.

### **2.1. La transformation du comptoir de Grand-Bassam en centre urbain en 1854**

Ce sont les épidémies de fièvre jaune de 1852 et la volonté de la France de marquer sa présence politique sur la côte de l'or qui expliquent la transformation du comptoir de Grand-Bassam en centre urbain. La France voyait en la transformation du comptoir en centre urbain comme une modernisation de Grand-Bassam. Au lendemain des épidémies de 1852, le gouvernement français avait compris que la position de Grand-Bassam devrait être changée. Les transformations territoriales et spatiales sont intimement liées au projet de colonisation qui s'ébauche en France avec l'avènement du Second Empire. Elles tiennent compte de toutes les colonies et de tous les territoires occupés par la France. C'est le temps de villes. Il est amorcé par Louis Faidherbe, le nouveau gouverneur de Sénégal (SINOUE A., 1993). Ainsi Grand-Bassam est transformée en centre urbain en 1854. Ce centre est reconstruit avec des bâtiments, des cases en torchis, des baraques en bois (factoreries Renard) etc. Vers la fin des années 1850, Grand-Bassam connaît une épidémie qui a fait des victimes au sein de la population européenne. En 1857, sur 50 européens dans les trois comptoirs d'Assinie, Grand-Bassam et Dabou ; 32 meurent et 10 doivent être rapatriés (Ministère de l'intérieur, 1974). La recrudescence de la fièvre jaune est due non seulement à l'environnement mais aussi à l'état d'insalubrité de Grand-Bassam. En 1862 la situation sanitaire est déplorable à Grand-Bassam comme le rapporte Baron DIDELOT.

*« Grand-Bassam, j'ai été frappé, dès mon arrivée à Grand-Bassam, de l'état d'abandon de ce poste, confusion des bâtiments de toute espèce, jetés comme au hasard, sans ordre et sans régularité, bastions et palissades dans le plus mauvais état, détruits sur plusieurs points, au milieu le vieux blockhaus qui tombe de pourriture et qu'il faut démolir au plus tôt, à côté la grande baraque en bois, plus*

*loin, de mauvaises cases en torchis, délabrées, jetées ça et là, .... »<sup>1</sup>. Il préconise alors des mesures d'assainissement.*

## **2.2. Les mesures d'assainissement de Grand-Bassam en 1862 à 1863**

Ce sont les toutes premières mesures entreprises à Grand-Bassam depuis la construction du comptoir et sa transformation en centre urbain. Ces mesures concernent l'hygiène et la salubrité. Pour éviter les erreurs du passé, le commandant Fernando Po souligne que rien ne soit entrepris à Grand-Bassam sans avoir arrêté un plan d'ensemble. Cependant, il ordonne un certain nombre de mesures d'assainissement. Ainsi argumente-t-il :

*« J'ai ordonné le rétablissement de la palissade de clôture, en attendant qu'un plan définitif pour la défense du poste ait pu être arrêté et j'ai recommandé de combler, s'il était possible le petit marigot près duquel le poste est établi et dont les dessèchements périodiques sont une cause évidente d'insalubrité grâce au peu de profondeur et d'étendue de ce marigot, je pense que ce travail n'offrira pas grandes difficultés et que nous remédierons dans une large mesure aux inconvénients du grand marigot pour la santé des habitants en maintenant ses eaux à niveau fixe au moyen d'une vanne et en conservant le canal de communication avec la lagune. J'espère, à ma prochaine tournée, pouvoir constater déjà le bénéfice que je crois obtenir de ces travaux auxquels devront suffire les ressources du poste »<sup>2</sup>.*

En janvier 1863, le commandant Baron DIDELOT effectue une visite à Grand-Bassam pour constater l'état des travaux qu'il avait recommandés en 1862. La première visite s'effectue en janvier 1863. Le 30 janvier 1863, dans une copie de lettre adressée au ministre de la marine et des colonies, à propos des travaux d'assainissement de Grand-Bassam, le commandant écrit :

*« Monsieur le ministre, ainsi que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 17 janvier dernier, j'ai quitté Grand-Bassam le 18 janvier après y avoir assuré le service et prescrit les mesures convenables pour éviter toute cause de recrudescence de l'épidémie qui y sévit depuis plus de deux mois et qui paraît être en voie de décroissance »<sup>3</sup>.*

Une autre tournée d'inspection qu'il effectue aux Etablissements de la Côte d'Or, il adresse une autre lettre au ministre de la marine et des colonies au cours de son séjour à Accra au Ghana le 9 juin 1863. Ainsi écrit-il :

*« Grand-Bassam. – J'ai trouvé des progrès d'ordre, de propreté, de bonne tenue dans ce comptoir dont l'état d'abandon m'avait si péniblement impressionné l'an dernier ; il y a d'autant plus de mérite à ceux auxquels cet état de chose est dû qu'ils ont eu à travers une longue période d'épidémie pendant laquelle tous les*

---

<sup>1</sup> ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. Série 1FF1, Compte rendu non daté n° 134 de Baron DIDELOT, Le chef de division, commandant supérieur des Etablissements de la Côte d'Or et du Gabon, Fernando Po du 2 mars 1862, frégate "la Junon" à propos de sa visite aux comptoirs de la Côte d'Or à son excellence monsieur le ministre de la marine et des colonies.

<sup>2</sup> ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon 1, 2 b. Idem

<sup>3</sup> ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. 1863, Côte Occidentales d'Afrique, Chef de division, Série 1FF1, copie de lettre du 30 janvier 1863 de Baron DIDELOT au ministre de la marine et des colonies.

*services étaient réduits à néant. Ce n'est pas à dire que ce poste soit brillant ni flatteur pour mon amour propre. Il s'en faut de beaucoup mais enfin, il y a sur le passé un mieux relatif très sensible que j'ai constaté avec plaisir. La palissade d'enceinte et les bastions ont été refaits, le cimetière dégagé et fermé d'une clôture, une route a été ouverte pour communiquer directement avec le village de Grand-Bassam...<sup>4</sup> ».*

### **2.3. La conjoncture sanitaire de Grand-Bassam de 1870 à 1893**

Les premiers efforts consentis pour Grand-Bassam par Baron DIDELOT n'ont été que des palliatifs. A partir de 1870, la France se retire de ses colonies de la Côte de l'Or. Grand-Bassam retombe dans un état de défectuosité exposant les habitants aux risques sanitaires. En effet, en 1870, une guerre éclate entre la France et l'Allemagne. De cette guerre qui prend fin en 1871, la France sort vaincue et est sommée de payer des indemnités à l'Allemagne vainqueur. Les dures nécessités budgétaires font qu'en 1872, Assinie et Grand-Bassam sont abandonnés, puis cédés en janvier 1874 (MEYER J., TARRADE J. et al., 1991).

Cette situation oblige la France de se retirer de certains comptoirs. La défaite de 1870 comme l'explique Denise BOUCHE, n'a fait que hâter la décision déjà prise d'évacuer les deux comptoirs de la Côte de l'Or : les bâtiments publics sont cédés à des maisons de commerce anglaises à Assinie et hollandaise mais représentée par un gérant français, Arthur Verdier, à Grand-Bassam (BOUCHE D., 1991). Lorsque la France part de Grand-Bassam en 1870-1871, le centre n'avait ni hôpital ni maison d'isolement dignes de ce nom (WONDJI C., 1972). C'est dans ces conditions que la Côte d'Ivoire est érigée en colonie et Grand-Bassam devient la capitale. Cette politique n'avait pas d'assise véritable puisque la France se trouve à cette époque à une période trouble : un effondrement politique, une déroute militaire, une occupation étrangère avec l'amputation de ses provinces de l'Est (MEYER J., TARRADE J. et al., 1991). La situation sanitaire est alors aux mains du gouvernorat colonial. Il tente à sa manière d'assainir Grand-Bassam

### **3. L'aménagement et l'assainissement de Grand-Bassam (1894-1898)**

Entre 1894 et 1898, une véritable politique d'assainissement et d'aménagement est mise en œuvre à Grand-Bassam. Il s'agit de celle de 1893 à 1897 et celle de 1897 à 1898.

#### **3.1. L'assainissement de Grand-Bassam (1893-1897)**

C'est une politique locale initiée par le gouverneur Binger en 1894. La situation sanitaire de Grand-Bassam, caractérisée par la recrudescence de la fièvre jaune, a eu des conséquences sur les Européens présents au chef-lieu de la colonie. Remédier à l'insalubrité de Grand-Bassam, c'était dans une large mesure, reconstruire totalement cette ville et lui donner un visage en harmonie avec son

---

<sup>4</sup>ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b, Etablissement de la Côte d'Or et du Gabon, commandant supérieur, Mouvement des colonies, 1<sup>er</sup> bureau, Série 1 FF1 lettre n° 131 : Etablissement de la Côte d'Or, Inspection du commandant supérieur, Baron DIDELOT. Accra, le 9 juin 1863, Frégate la "Junon" à son excellence monsieur le ministre de la marine et des colonies.

rôle de capitale (WONDJI C., 1972). Ambitieux et modestes, ces programmes d'assainissement de Grand-Bassam semblaient trop coûteux et décourageaient donc à l'avance les pouvoirs publics chargés de les appliquer. De France, on y lançait des cris d'alarme mais on y voyait point encore la nécessité de consentir des sacrifices pour une colonie lointaine et à l'avenir incertain. Binger, conscient de l'hésitation de la métropole et de la menace sans cesse de la fièvre jaune, initie des politiques d'assainissement de Grand-Bassam. Ces politiques de moins envergures, engagées en 1894, ont consisté au comblement des marres, des marigots, des remblaiements des bas-fonds (WONDJI C., 1972). Ces politiques ont eu des résultats précaires puisqu'en 1895-1896 une épidémie de fièvre jaune frappe à nouveau Grand-Bassam et emporte le vice gouverneur de la colonie, Eugène Bertin. Le gouverneur MOUTTET qui prend la tête de la colonie, entreprend lui aussi des actions contre l'insalubrité de Grand-Bassam.

### 3.2. La 'guerre' à l'habitat défectueux

Pour contenir les crises sanitaires et assurer une sécurité sanitaire des colonisateurs et de tous les habitants de Grand-Bassam, le gouverneur MOUTTET entreprend une série de mesures. Ces mesures sont contenues dans son arrêté du 30 juin 1897 et s'attaquent aux paillottes. Le préambule de cet arrêté dit ceci :

*« Considérant que les constructions dites de paillottes constituent un danger permanent d'incident, en même temps qu'un élément de propagation pour les épidémies, par suite de leur installation défectueuse sous le rapport du service d'hygiène. Considérant qu'il importe, dès lors, de restreindre, autant que possible, l'ensemble de ces constructions, surtout dans les principaux cercles de la colonie aussi bien dans l'intérêt de la sécurité publique qu'au point de vue de l'assainissement des villes<sup>5</sup> ».*

Grand-Bassam entre alors dans un programme d'assainissement qui consiste à détruire ou réduire toutes les formes d'habitation susceptibles de nuire à la santé des citadins et de constituer un dépérissement des Européens à Grand-Bassam. Si la métropole n'est pas regardant sur la situation qui prévaut à Grand-Bassam au cours de cette période, elle s'interfère subtilement afin de maintenir la présence française dans la colonie.

L'administration coloniale s'appuie sur cet arrêté pour interdire la construction des paillottes à Grand-Bassam et d'effacer celles anciennement construites. A Grand-Bassam, les mesures édictées par l'arrêté concernent principalement l'agglomération européenne localisée sur l'espace compris entre la mer et la lagune<sup>6</sup>. L'administration accorde par contre un délai de deux ans aux paillottes déjà établies. Par ailleurs, les paillottes en ruine ou qui sont détruites à la suite d'un incident volontaire ou involontaire, ne doivent plus être reconstruites. Les

---

<sup>5</sup> ANCI, 1897, Arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p.4

<sup>6</sup> ANCI, 1897, Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p.4.

populations qui sont concernées sont soumises d'adopter le nouveau modèle de reconstruction que propose l'administration.

Ce nouveau modèle de construction, ne vise pas la liquidation d'un passé appelé à disparaître rapidement, mais comme la réponse toujours nécessaire à des problèmes sans cesse renaissants. (AUJOLAT L. P., 1969). Ce nouveau habitat argumente Alain SINOU doit vider de l'espace urbain les signes jugés responsables de l'insalubrité. (SINOUE A., 1991). La reconstruction du nouvel habitat impose un matériel de construction nouveau. Les matériaux de construction doivent être en « dur » pour prévaloir une sécurité du point de vue du climat et du sol et garantir le confort. Ce projet d'aménagement est le tout premier dans la colonie. Son objectif est de construire à Grand-Bassam des maisons à l'image de celles de la métropole. Ce sont des maisons en pierre, brique, en fer ou en bois avec un toit en tôles ou en tuiles<sup>7</sup>

Une politique qui intègre l'hygiène urbaine dans la planification et la construction des villes. A cet effet, l'urbanisme et l'hygiène deviennent des entités indissociables. Un projet urbain moderne qui garantit le confort se met en place dans la colonie. Les formes urbaines anciennes sont appelées à disparaître tout comme les matériaux de construction traditionnels. Du matériau confortable admis et une architecture menée par des urbanistes font leur apparition.

Ces urbanistes préconisent la construction des maisons aérées laissant transparaître une luminosité. De même les fenêtres des maisons doivent faciliter une ventilation naturelle. Un grand ménage qui lutte contre les odeurs et les vecteurs des maladies pestilentielles prend tout son sens dans la colonie. Ces dispositions concourent à chasser les moustiques, les mouches, les mauvaises odeurs par le vent et à réduire les entassements des personnes dans les habitations. Elles cherchent également à maintenir un air pur dans l'enceinte de la maison. Une planification urbaine qui tend à réduire des foyers et les vecteurs des épidémies. Ainsi Grand-Bassam entre petit à petit dans un aménagement moderne avec des matériaux importés de la France.

A la fin de ces opérations la ville s'affiche comme une véritable ville coloniale dont les habitations sont des propriétés bâties en immeubles ou basses appelées "*maisons coloniales*". Ce sont des maisons rectangles ou carrées, dotées de vérandas, de jardins et parfois de galeries. Elles offrent une image nouvelle à ces villes de par l'organisation de leur espace. Ce projet permet le tracé des voies ou rues en pavés ainsi que des quartiers bien identifiés.

### **3.3. Les politiques d'hygiène et de salubrité (1897-1898)**

Elles entrent dans le vaste programme d'assainissement de Grand-Bassam. Celui de 1894 à 1897 avait été consacré au remblaiement des marres, marigots et des dépressions naturelles disséminées dans la ville et ses environs. Le programme voulu en 1897-1898 vise plutôt la gestion urbaine c'est-à-dire l'action dans la ville.

---

<sup>7</sup> ANCI, 1897, Article 2<sup>e</sup> de l'arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Lahou, Assinie et Grand-Lahou, p.4.

C'est un pan de la politique urbaine. A Grand-Bassam ce programme a consisté au nettoyage de la ville, à la gestion des ordures ménagères et de tous les déchets ménagers, de l'entretien des maisons, des cours ou concessions, des places publiques et du cimetière.

L'histoire de la maladie en Côte d'Ivoire coloniale enseigne que Grand-Bassam a été le centre le plus secoué par les épidémies de la fièvre jaune. En plus de son environnement naturel<sup>8</sup>, le cadre de vie à Grand-Bassam est déficient. Des ordures ménagères occupent quotidiennement le paysage urbain malgré les mesures d'aménagement et d'assainissement. Ces déchets ménagers et assimilés sont visibles dans les rues, aux abords de la lagune et du fleuve Comoé, sur des places publiques et dans les friches. Même, l'intérieur des habitations et les plages n'échappent pas à cette réalité. Le lien entre l'insalubrité et les épidémies étant très étroits, l'administration décide de répondre aux désordres urbains. Il s'agit du traitement des ordures ménagères envahissantes. Il consiste à promouvoir l'hygiène urbaine et se résume en une stratégie d'enlèvement des ordures ménagères et les lieux de son application sont les habitations, les concessions et les places publiques (ADOFFI A. B., 2017). La mise en œuvre de cette politique de gestion des ordures ménagères est motivée par un arrêté du gouverneur L. MOUTTET<sup>9</sup>. Cet arrêté définit les attitudes à tenir des populations ainsi que le matériel à utiliser pour la collecte des ordures ménagères. Ce sont des pistes pour la salubrité de Grand-Bassam et pour la lutte contre les maladies liées à la saleté (ADOFFI A. B., 2017). Les populations, indique l'article premier, sont invitées à nettoyer les rues et à ne pas creuser des fosses et puits pour éliminer leurs déchets. Toutes les balayures et toutes sortes de déchets en provenance des maisons sont acheminées aux points indiqués par l'administration<sup>10</sup>.

Le matériel de collecte est composé uniquement des tinettes<sup>11</sup>. La volonté de l'administration coloniale contre l'insalubrité urbaine se heurte aux habitudes et croyances<sup>12</sup>. Dès lors les ordures s'accroissent et la ville devient de plus en plus insalubre. Dans ces conditions les épidémies s'invitent. Dans les mois d'avril -mai et juillet-août 1899 Grand-Bassam est frappée par une épidémie de fièvre jaune. La lutte s'organise à travers la police sanitaire maritime (ADOFFI A. B., 2016). Entre temps, le gouverneur ROBERDEAU prend un autre arrêté le 28 janvier 1898 dont l'objectif est de contraindre les populations à vider elles-mêmes leurs déchets produits chaque jour avant sept heures du matin<sup>13</sup>. Aucune tinette ne peut être vidée en dehors de ces points et aucun dépôt d'ordure ne peut s'effectuer sur la plage

---

<sup>8</sup> Présence de mangrove, de marigots, des bas-fonds.

<sup>9</sup> ANCI, 1898, Arrêté du 28 janvier 1898 réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

<sup>10</sup> ANCI, 1898, Article 2<sup>e</sup> de l'Arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

<sup>11</sup> Récipients en bois, à bord bas, servant au transport des matières fécales.

<sup>12</sup> Il s'agit du rejet des ordures ménagères près des concessions et dans l'environnement immédiat. Aussi, les populations considèrent l'inspection des agents d'hygiène dans leurs habitations ou concessions comme une intrusion dans leur intimité. Ces habitudes et croyances deviennent des obstacles à la politique d'hygiène instaurée.

<sup>13</sup> ANCI, 1899, Article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 7 novembre modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p.15.

entre les deux poteaux indicateurs extrêmes, Est et Ouest (ADOFFI A. B., 2017). Le suivi des consignes de cet arrêté de 1898 est confié aux chefs de familles, le commissaire de police ainsi qu'à l'administrateur du cercle de Grand-Bassam. Autre facteur marquant dans la politique urbaine engagée à Grand-Bassam est le déplacement du cimetière. Ce cimetière établi au bord de la mer, dans la partie occidentale, présente une gêne au point de vue de l'hygiène et de la salubrité<sup>14</sup>.

### **Conclusion**

En définitive, c'est sur un territoire à l'environnement corrompu que la France construit un comptoir en 1843 qui est transformé en centre urbain en 1854 puis en capitale ou chef-lieu de la colonie en 1893. Au cours de cette période allant de 1843 à 1898, Grand-Bassam est soumis à un rude climat et à un environnement défectueux qui occasionnent à chaque fois des crises sanitaires (recrudescence de fièvre jaune). Les autorités coloniales soucieuses de l'aventure coloniale ont entrepris des actions d'aménagement et d'assainissement de Grand-Bassam pour juguler la maladie et offrir un cadre de vie salubre à ses administrés et aux fonctionnaires coloniaux.

### **Sources et bibliographie**

#### **Sources**

ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b. 1863, Côte Occidentales d'Afrique, Chef de division, Série IFF1, copie de lettre du 30 janvier 1863 de Baron DIDELOT au ministre de la marine et des colonies.

ANCI, Extrait des Archives coloniales, Gabon, 1, 2 b, Etablissement de la Côte d'Or et du Gabon, commandant supérieur, Mouvement des colonies, 1<sup>er</sup> bureau, Série 1 FF1 lettre n° 131 : Etablissement de la Côte d'Or, Inspection du commandant supérieur, Baron DIDELOT. Accra, le 9 juin 1863, Frégate la "Junon" à son excellence monsieur le ministre de la marine et des colonies.

ANCI, 1897, Arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p. 4.

<sup>1</sup> ANCI, 1897, Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Bassam, Assinie et Grand-Lahou, p. 4.

ANCI, 1897, Article 2<sup>e</sup> de l'arrêté du 30 juin 1897 interdisant la construction de paillottes à Grand-Lahou, Assinie et Grand-Lahou, p. 4.

Gouverneur par intérim de la colonie, "foudroyé" par la fièvre jaune en avril 1896.

<sup>1</sup> ANCI, 1898, Arrêté du 28 janvier 1898 réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

---

<sup>14</sup> ANCI, 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam, p.10.

<sup>1</sup> ANCI, 1898, Article 2<sup>e</sup> de l'Arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p. 5.

<sup>1</sup> ANCI, 1898, Article 4<sup>e</sup> de l'Arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p.5.

<sup>1</sup> ANCI, 1898, article 8<sup>e</sup> de l'arrêté du 28 janvier réglementant la voirie à Grand-Bassam, p.5.

<sup>1</sup> Il s'agit du rejet des ordures ménagères près des concessions et dans l'environnement immédiat. Aussi, les populations considèrent l'inspection des agents d'hygiène dans leurs habitations ou concessions comme une intrusion dans leur intimité. Ces habitudes et croyances deviennent des obstacles à la politique d'hygiène instaurée.

ANCI 1899, Arrêté du 7 novembre 1899 modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p.15.

<sup>1</sup> ANCI, 1899 Arrêté du 7 novembre 1899 modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p.15.

<sup>1</sup> ANCI, 1899, Article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 7 novembre modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p.15.

<sup>1</sup> ANCI, 1899, Article 3 de l'Arrêté du 7 novembre modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam, p. 15.

<sup>1</sup> Le gouverneur Roberdeau ne prévoit pas de sanctions véritables contre les contrevenants même s'il charge l'administrateur du cercle de Bassam et le commissaire de police de l'exécution du présent arrêté (Arrêté du 7 novembre 1899 modifiant la réglementation des mesures de voirie à Grand-Bassam).

ANCI, 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam, p.10.

<sup>1</sup> ANCI, 1897, Décision du 22 mai 1897 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam, p.10.

<sup>1</sup> Elle se réunit sur convocation de son président et rédige un procès-verbal de ses activités adressé au gouverneur.

<sup>1</sup> ANCI, 1899, Décision du 6 juillet 1899 nommant une commission chargée de déterminer un nouvel emplacement pour le cimetière de Grand-Bassam, p. 10.

### **Bibliographie**

ADOFFI A. B., (2016) : La lutte contre la fièvre jaune à Grand-Bassam et ses conséquences (1899-1902). In : « Revue Société et Economie (LAASSE) », Abidjan, n°9, pp. 57-73.

ADOFFI A. B., (2017) : Les premiers essais d'application de l'hygiène urbaine dans la colonie de Côte d'Ivoire (1897-1899). In : « Revue SIFOE », Bouaké, n°07, pp. 9-19.

- AUJOULAT L.-P., (1969) : Santé et développement en Afrique. Armand colin, Paris, 285 p.
- BOUCHE D., (1991) : Histoire de la colonisation française, tome second, flux et reflux (1815-1962). Fayard, Paris, 609 p.
- EKANZA M. S.-P., (1986) : Tentatives d'évangélisation en Côte d'Ivoire à l'époque moderne. In : « Annales de l'Université d'Abidjan », Université Nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, tome XIV, pp. 143-154.
- MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, (1974) : Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan, recherche d'une capitale. Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan, 47 p.
- MEYER J., TARRADE J. et *al.*, (1991) : Histoire de la France coloniale : des origines à 1914. Armand colin, Paris, 847 p.
- SINOUE A., (1993) : Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar. Karthala-Orstom, Paris, 364 p.
- TRICHET P., (1995) : Côte d'Ivoire : Les premières tentatives d'évangélisation 1637-1852. Abidjan, La Nouvelle, 139 p.
- WONDJI Ch., (1972) : La fièvre jaune à Grand-Bassam (1899-1903). In : « Revue française d'outre-mer », n°215, 2<sup>e</sup> semestre, pp. 205-239.